



ASSOCIATION NEPTUNE
PROCÈS VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 19 juin 2019

La Présidente Sylvie Marcé ouvre la séance en présence de 16 membres et déclare avoir reçu 2 pouvoirs de membres n'ayant pu se déplacer, soit 18 membres représentés sur un total de 23 membres. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Résolution 1 : L'Assemblée générale, sur la présentation des comptes et après avoir entendu la lecture du rapport moral de la Présidente sur l'activité et la situation de l'association pour l'exercice 2018, et sur les comptes dudit exercice ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes et les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : En outre, sur présentation des conventions réglementées et après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, l'Assemblée prend acte qu'il n'y a pas eu de nouvelle convention au cours de l'exercice. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 3 : L'Assemblée donne à la Présidente, aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes quitus de l'exécution de leur mission pour ledit exercice. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 4 : L'Assemblée générale décide d'affecter la perte comptable de 98.820 euros en Report à nouveau, le portant ainsi à -225.427 euros, Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 5 : L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Jean Cholet n'a pas été ratifié lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017, suite à sa nomination par le Conseil d'administration du 7 juillet 2017 en remplacement de François Lesieur démissionnaire, décide de ratifier sa nomination à cette date et pour une période prenant fin lors de cette Assemblée générale. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 6 : L'Assemblée générale manifeste sa reconnaissance à Monsieur Jean Cholet pour les services rendus à l'association et le gratifie de la qualité de membre d'Honneur de l'association. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 7 : L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Paul Combeau était arrivé à son terme lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016, décide d'acter son renouvellement à cette date pour une période de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 8 : L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Jean-Pierre Quaranta était arrivé à son terme lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017, décide d'acter son renouvellement à cette date pour une période de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 9 : L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Bernard Lesieur était arrivé à son terme lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017, décide d'acter son

renouvellement à cette date pour une période de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 10 : L'Assemblée générale ratifie la nomination par le conseil d'administration de Sylvie Marcé comme administrateur en remplacement de Jacques Behr. Son mandat se terminera à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 11 : L'Assemblée générale ratifie la nomination par le conseil d'administration de François Jamet comme administrateur en remplacement de Alain Coiffard. Son mandat se terminera à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 12 : L'Assemblée générale ratifie la nomination par le conseil d'administration de Bruno Marcé comme administrateur en remplacement de Jean Shouman. Son mandat se terminera à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 13 : L'Assemblée générale ratifie la nomination par le conseil d'administration de Christian Le Liepvre comme administrateur en remplacement de Jean-Pierre Cazez. Son mandat se terminera à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 14 : L'Assemblée générale ratifie la nomination par le conseil d'administration de Patrick Blanchard comme administrateur en remplacement de Jean de Saint Julien. Son mandat se terminera à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 15 : L'Assemblée générale ratifie la nomination par le conseil d'administration de Miren Pradier comme administrateur en remplacement de Sylviane Leridon. Son mandat se terminera à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 16 : L'Assemblée générale, prenant acte de la démission de Jean-Louis Sternbach de son poste d'administrateur à l'occasion de cette Assemblée générale, nomme Michel Mariette comme administrateur en remplacement de celui-ci. Son mandat se terminera à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 17 : L'Assemblée générale valide la fixation, pour l'exercice 2019, de la cotisation des membres à 30 € et décide de mettre en place une cotisation réduite pour les membres bénévoles fixée à 5 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 18 : L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 30.

Fait à Montreuil, le 21 juin 2019


La présidente
Sylvie Marcé